

Plage et terrain de camping de Chalezeule - Exploitation de la buvette-restaurant-épicerie - Saison 1995

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le droit d'exploiter la buvette-restaurant-épicerie de la plage et du terrain de camping de Chalezeule avait fait l'objet, depuis la saison 1987, d'une concession d'occupation au profit de Besançon Traiteur Services.

Il est proposé de prolonger pour cette année cette expérience à caractère social et de concéder à titre gratuit le droit d'exploitation à l'Association Besançon Traiteur Services.

Cette association a pour but de faciliter l'insertion professionnelle et sociale de personnes en difficulté.

L'exploitation de la concession permettrait à une quinzaine de personnes de bénéficier d'une expérience professionnelle.

Sur proposition de la Municipalité, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir avec l'Association Besançon Traiteur Services sur la base du cahier des charges dressé à cet effet.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.